

Retour au sport et à l'apprentissage de la croisière, du motonautisme et de la navigation

Document mis à jour le 31 mai 2021

Il est important de comprendre que les lois et les recommandations touchant les procédés et procédures à respecter pour la reprise de cet entraînement varient d'un pays à l'autre, d'une province et d'un territoire canadien à l'autre et selon les régions et les municipalités. Les procédures et étapes de la reprise de l'entraînement doivent être adaptées selon la réglementation du palier gouvernemental du territoire donné. Les associations sont priées de consulter les réglementations provinciales et municipales, ainsi que les autorités locales de la santé, afin de garantir le respect de la réglementation. Assurez-vous de préciser que la voile de jour et la formation de voile-croisière sont deux parcours d'entraînement différents lorsque vous transigez avec les autorités de la santé locales.

Ces directives s'appliquent après le document sur les [Mesures de santé publique et de sécurité de Voile Canada pour le retour à la voile à l'intention des clubs de voile](#) et les directives élaborées par les associations provinciales de voile. Les lignes directrices et les exigences en place dans l'établissement où fonctionne une école doivent également être respectées. Les exigences spécifiques associées à l'entraînement individuel, à l'entraînement en groupe, aux compétitions sportives et aux activités récréatives ne sont pas les mêmes dans les différentes parties du pays. Il est important de respecter les règles en vigueur en tout temps.

La plupart des règles et des recommandations imposées par les différents paliers de gouvernement ont pour but de réduire ou atténuer le risque de propagation du coronavirus. Chaque association doit adopter des mesures qui respectent le cadre de réglementation du sport et des différents paliers de gouvernement. Les associations doivent décider de la façon dont elles prévoient atténuer les risques physiques et économiques pour leurs clients, leurs employés et l'ensemble de l'association au cours de cette période.

Facteurs de risque à prendre en ligne de compte

Espaces fermés ou extérieurs. La probabilité de transmettre le virus diminue énormément à l'extérieur. Le pont d'une embarcation peut être considéré comme un espace extérieur, ce qui ne devrait pas être le cas de la cabine du navire (salon, cuisine, salle de bain, chambres).

Les règles régissant la préparation de la nourriture de restaurant et le démarrage doivent être respectées lors de la formation de voile-croisière, à savoir : séparation des clients dans les espaces fermés, amélioration de la circulation de l'air et du nettoyage, et niveau accru de nettoyage des espaces communs tels que les salles de bain.

Capacité de respecter la distanciation physique. Il est peu probable que les plans ou processus mis en place permettent à l'instructeur et à l'équipage de maintenir la distance obligatoire de 2 mètres (6,5 pieds) entre eux. Plusieurs instances de santé publique imposent l'utilisation d'équipement de protection personnelle (EPP), notamment le masque (ou dans certains cas l'écran facial) et les gants lorsqu'il est impossible de respecter la distance physique en tout temps et se lavent fréquemment les mains avec du savon ou de l'alcool.

Limiter le contact avec les surfaces communes. Plusieurs procédés de retour aux activités exigent ou recommandent le nettoyage fréquent des surfaces communes, soit après chaque contact ou d'une à

deux fois par jour. Les associations devront déterminer les pratiques à mettre en place afin d'atténuer la propagation du virus à leurs clients et employés.

Prévalence locale des cas. Certaines régions n'ont dénombré que quelques cas, voire même aucun cas, de maladies liées à la COVID-19. Surveillez les numéros de cas dans la région et procédez en conséquence.

Taille des groupes et rassemblements. La taille des groupes demeure limitée à environ 5 personnes, ce qui ne devrait pas avoir de conséquence sur l'entraînement en petits groupes. Le maintien des restrictions sur les rassemblements ou l'interaction entre les groupes a pour but de limiter les risques et le potentiel de propagation de la COVID-19.

Signes d'infection. Les signes connus d'infection sont une température corporelle élevée, des maux de tête, la toux et les éternuements, entre autres. Sachez qu'environ 45 p. 100 des personnes testées sont asymptomatiques et que ces personnes peuvent parfois transmettre la maladie.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

Protection. Les polices d'assurance qui n'indiquent pas explicitement la protection en cas de pandémie n'offrent sans doute aucune protection contre les risques liés à la COVID-19. L'assurance que souscrivent les instructeurs de Voile Canada n'offre pas de protection liée à la COVID-19. Les polices d'assurance des associations devraient comprendre des dispositions offrant cette protection, s'il y a lieu.

Atténuation des risques

Les cours et les stages offerts à l'extérieur comportent moins de risques et sont plus susceptibles de satisfaire aux contraintes de la part des autorités locales de santé publique.

Mettez l'accent sur la prestation de cours de voile de jour avant de songer à offrir une formation de voile-croisière. Gardez les groupes ensemble au sein du groupe d'entraînement.

Procédez avec une extrême prudence lorsque vous envisagez de dispenser une formation en direct.

Modifiez les plans de cours afin de réduire la nécessité d'avoir recours à des aires fermées ou d'utiliser des surfaces communes :

- Évitez ou réduisez le besoin que les élèves entrent dans la cabine ou les espaces d'hébergement.
- Utilisez le jeu de rôle au lieu du contact réel avec l'équipement lorsque c'est raisonnable ou possible.
- Fournissez de l'équipement qui peut être utilisé par une seule personne pour la durée de l'entraînement, si possible.
- Organisez les activités/entraînements de manière à limiter l'accès ou le contact par plusieurs élèves. Répartissez les attributions de rôles sur plusieurs jours de formation (une personne affectée à un rôle pour la session de formation complète, plutôt que de faire défiler les rôles pendant la session).
- Nettoyez/désinfectez les surfaces aussi souvent que raisonnablement possible selon un horaire établi.
- Envisagez d'offrir les volets fondés sur les connaissances dans un environnement virtuel.

Offrez l'accès aux installations de manière à favoriser le lavage fréquent des mains ou la désinfection pendant l'entraînement, et désinfectez les aires communes pendant l'entraînement. Utilisez des produits nettoyants approuvés par le gouvernement. Maintenez une liste de vérification précisant les aires à nettoyer, et organisez et consignez les activités de nettoyage et de désinfection.

Soyez prêt à offrir de l'EPP aux élèves et aux employés, selon les besoins et les règles locales.

Menez les cours et les conversations sur la rive dans un environnement permettant de respecter la distanciation sociale. Offrez des séances d'information préalables dans un environnement virtuel.

Attribuez de l'équipement personnel, à savoir les vestes de flottaison individuelle (VFI) et les cordes pour les nœuds, etc., à des personnes précises pour la durée de l'entraînement.

Modifiez les formulaires d'abandon de recours afin d'y inclure les risques associés à la COVID-19.

Intégrez les vérifications d'avant le cours et de début de journée dans les procédures de l'école. Les navigateurs, instructeurs et entraîneurs qui toussent, font de la fièvre, ne se sentent pas bien ou ont été en contact avec une personnes pouvant avoir eu la COVID-19 ou ont été à l'extérieur du pays au cours de 14 derniers jours, sont priées de ne pas se présenter au cours.

Maintenez un journal de contact des personnes fréquentant l'école ou ayant pu avoir été en contact avec l'équipement de l'école, afin de faciliter le traçage de contact, si nécessaire. Élaborez un plan de communication pour informer les navigateurs, les employés et les membres, dans l'éventualité où une personne manifeste des symptômes de la COVID-19.

Faites subir les examens théoriques à distance.

Envisagez de demander aux élèves de s'engager par écrit à respecter la distanciation sociale et autres procédures mises en place par l'association.

Sachez que les visiteurs ne seront pas les bienvenus dans toutes les destinations éventuelles. Modifiez vos plans en conséquence.

Soyez très conscient de la navigabilité du bateau afin de réduire la nécessité de demander l'aide d'une tierce partie.